

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GOFFI DELPHINE NATUROPATHE HUMANIMO

Prestations concernées :

- Pet Sitting
- Home Sitting
- Remplacement d'élevage
- Balades canines

I. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités d'exécution des prestations proposées par Goffi Delphine Naturopathe Humanimo.

Toute réservation ou règlement d'une prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Conformément aux articles 1102, 1103 et 1104 du Code civil, les contrats sont librement formés, tiennent lieu de loi entre les parties et doivent être exécutés de bonne foi.

II. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom commercial : Goffi Delphine Naturopathe Humanimo

SIREN : 920419959

Adresse : 3 Rue de Kilstett, 87800 Janailhac

Téléphone : 06 20 85 95 85

Email : delphine.goffi@gmail.com

Le prestataire est titulaire des autorisations et formations nécessaires à l'exercice de ses activités liées aux animaux de compagnie.

III. RÉSERVATION

La réservation se fait par internet ou par téléphone. Suite à cette demande, le propriétaire recevra un devis par e-mail. Cette estimation vaut contrat et confirme la prise en compte de la réservation.

Toute réservation fait l'objet d'un devis ou contrat précisant les prestations demandées.

La réservation est considérée comme définitive à réception des arrhes prévues au contrat.

Dès la réception du versement de réservation de 30% et sous réserve de disponibilité, la réservation est confirmée par l'envoi d'un email.

IV. TARIFS

Les prix de nos prestations sont donnés en euro - € toutes taxes comprises et sont disponibles à titre indicatif sur le site internet.

Seuls les devis réalisés par l'entreprise sont recevables.

Les tarifs sont établis en fonction du nombre d'animaux que vous nous confiez, de la durée de la garde et des options choisies.

Nous nous réservons le droit de modifier les prix à tout moment mais nous nous engageons à appliquer les tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement final de la réservation, sous réserve de disponibilité.

Les prestations sont facturées selon le devis accepté par le client.

Toute prestation complémentaire demandée après signature pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

V. PAIEMENT

Le solde de la prestation est exigible au plus tard au premier jour de mission sauf accord particulier.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- virement bancaire
- espèces
- paiement en ligne

Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension ou l'annulation de la prestation.

VI. PRÉ-VISITE

Une pré-visite est vivement recommandée pour tout nouveau client.

Cette rencontre permet :

- la présentation des animaux ;
- la remise des consignes ;
- l'évaluation du comportement des animaux ;
- la remise des clés ;
- la validation des conditions de mission.

Toute information utile devra être communiquée lors de cette rencontre.

Le frais de déplacement pour la pré-visite seront pour moitié reversés sous forme d'avoir si le contrat est validé.

REFUS

Nous nous réservons le droit de refuser la garde d'un animal si, lors de notre pré-visite, l'intégralité des conditions énoncées précédemment ne sont pas remplies. La pré-visite restera à la charge du client.

VII. CONDITIONS SANITAIRES

Le client s'engage à fournir des animaux :

- identifiés conformément à la réglementation ;
- vaccinés selon les recommandations vétérinaires ;
- traités contre les parasites ;
- compatibles avec une prise en charge par un tiers.

Le carnet de santé doit rester accessible pendant toute la durée de la mission.

VIII. MÉDICAMENTS ET SOINS

Le client fournit les médicaments, ordonnances, aliments thérapeutiques et matériel nécessaires à la durée complète de la mission.

Le prestataire met en œuvre tous les moyens raisonnables pour administrer les traitements prescrits mais ne saurait être tenu responsable d'un refus de prise de traitement par l'animal.

IX. URGENCES VÉTÉRINAIRES

En cas d'urgence ou de suspicion d'urgence, le prestataire est autorisé à contacter le vétérinaire habituel ou tout vétérinaire de garde.

Les frais vétérinaires demeurent à la charge du propriétaire.

X. BALADES CANINES

Les horaires des promenades sont déterminés en fonction des besoins des animaux, des conditions météorologiques et de l'organisation du prestataire.

Le prestataire demeure seul décisionnaire du maintien, de l'adaptation ou de l'annulation d'une promenade si la sécurité de l'animal l'exige.

XI. HOME SITTING ET REMPLACEMENT D'ÉLEVAGE

Dans le cadre d'un home sitting ou d'un remplacement d'élevage, le prestataire assure la surveillance, l'alimentation, les soins et le bien-être des animaux pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire réside sur place sauf disposition contraire prévue au contrat.

Conformément à son statut de professionnel indépendant, le prestataire organise librement son emploi du temps.

Le client reconnaît que la mission n'implique pas une présence physique permanente et ininterrompue sur les lieux.

Le prestataire peut quitter temporairement les lieux afin d'effectuer des courses, des démarches personnelles ou professionnelles, des rendez-vous ou tout déplacement compatible avec la bonne exécution de la mission.

Ces absences temporaires ne constituent pas un manquement contractuel dès lors que les animaux demeurent correctement pris en charge.

XII. CONSIGNES DE FONCTIONNEMENT

Le client s'engage à remettre au prestataire l'ensemble des consignes relatives :

- à l'alimentation ;
- aux soins ;
- aux traitements ;
- au nettoyage ;
- aux sorties ;
- aux procédures spécifiques de l'élevage ;
- aux habitudes particulières des animaux.

Le prestataire exécute sa mission conformément aux consignes communiquées.

Toute tâche, exigence, habitude ou procédure non communiquée avant ou au début de la mission ne pourra faire l'objet d'une réclamation, d'un reproche ou d'une demande d'indemnisation.

Le prestataire ne pourra être tenu responsable de la non-exécution d'une tâche dont il n'avait pas connaissance.

XIII. PRESTATIONS NON COMPRISES

Sauf accord écrit préalable, les prestations suivantes ne sont pas incluses :

- transport du client ou de ses proches ;
- trajets gare ou aéroport ;
- courses personnelles du client ;
- ménage approfondi de l'habitation ;
- lessive du linge personnel ;
- maintenance des équipements ménagers ;
- travaux de bricolage ;
- jardinage ;
- gestion des pannes domestiques ;
- toute tâche étrangère à la prise en charge des animaux et au fonctionnement habituel de l'élevage.

XIV. ENTRETIEN DES LIEUX

Le prestataire assure un entretien courant lié aux animaux.

Compte tenu de la présence d'animaux, le client reconnaît que de nouveaux poils, salissures ou déjections peuvent apparaître après le passage du prestataire.

L'évaluation du nettoyage doit être réalisée au moment du départ du prestataire.

XV. PRÉSENCE D'UN ENFANT MINEUR

Le client est informé que les prestations sont réalisées en présence de la fille mineure du prestataire.

Le prestataire conserve l'entière responsabilité de l'organisation de la mission et veille au respect des animaux, des lieux et des biens confiés.

Clause relative aux dommages éventuels :

En cas de présence d'un enfant mineur m'accompagnant, des incidents mineurs ou imprévus peuvent survenir.

Le prestataire s'engage à faire preuve de vigilance, mais des petits dégâts involontaires causés par l'enfant peuvent survenir

Pour tout dommage important constaté, une discussion amiable sera engagée afin d'évaluer les réparations nécessaires.

XVI. DROIT À L'IMAGE

L'utilisation de photographies ou vidéos des animaux à des fins de communication professionnelle est soumise à l'autorisation écrite préalable du client.

Le client coche lors de la signature :

J'autorise l'utilisation des photographies de mes animaux.

Je refuse l'utilisation des photographies de mes animaux.

XVII. RESPECT MUTUEL

Les parties s'engagent à entretenir des relations courtoises et respectueuses.

Le prestataire exerce son activité en qualité de professionnel indépendant.

Aucune disposition du contrat ne saurait créer un lien de subordination entre les parties.

XVIII. ANNULATION

Les arrhes versées restent acquises au prestataire en cas d'annulation par le client.

En cas d'annulation par le prestataire, les sommes perçues seront intégralement remboursées.

En cas de force majeure, le remboursement des sommes versées sera fait sous forme d'un avoir d'une validité d'un an utilisable lors d'une prochaine garde.

**** RETOUR ANTICIPÉ ****

Si le propriétaire écourte son absence, le client s'engage à nous en informer le plus tôt possible. Le propriétaire s'engage à payer la totalité de la garde, sans pouvoir prétendre au remboursement du ou des jours perdus.

PROLONGATION

Au cas où la durée de la garde devait être prolongée, le propriétaire s'engage à nous en aviser le plus tôt possible. Cette situation sera possible si nos planning nous permettent d'assurer celle-ci. Les visites supplémentaires vous seront facturées en supplément.

XIX. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

Les conditions applicables demeurent celles en vigueur à la date de réservation.